

Image not found or type unknown



## Demission de poste cdi - que devient ma prime

Par **anthony76fr**, le **20/11/2008** à **11:14**

Bonjour a tous

Je viens de demissionne de mon poste cdi . ...

- \* Mon statue : employe
- \* Mon anciennete dans cette boite: 8 ans
- \* Ma convention : Commerce de gros
- \* Mon salaire net mensuel:1500€

Ma question: Je touche depuis 5 ans une prime d'anciennete bien indiquer sur ma fiche de paye et ceci chaque mois depuis 5 ans .

Je demissionne et je voudrai savoir si un solde doit etre percu de cette prime ou non ??

Merci d'avance pour vos reponses..

anthony